

médicaux et en mettant ces services à la disposition des malades dans leur propre localité. En 1977, les 148 services psychiatriques, qui comptaient 4,349 malades à la fin de l'année, figuraient pour 54% des admissions de tous genres dans les établissements pour maladies mentales. L'hospitalisation dans les services psychiatriques est couverte par tous les régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation. Certaines provinces ont de petits hôpitaux psychiatriques régionaux qui facilitent l'accès des malades aux traitements et l'intégration complète des services médicaux. Des centres de soins de jour, qui permettent aux malades de passer la journée à l'hôpital et de rentrer chez eux pour la nuit, ont été organisés dans tout le pays. Des services locaux d'hygiène mentale, certains administrés par les provinces, d'autres par les municipalités, ainsi que des services psychiatriques pour les malades externes ont été mis sur pied dans toutes les provinces.

Des services spécialisés de réadaptation qui aident les anciens malades à vivre une vie plus normale sont administrés par des hôpitaux pour maladies mentales et par des organismes sociaux. On peut mentionner entre autres les ateliers protégés où les personnes sont rémunérées pour leur travail en même temps qu'elles reçoivent une formation, et les foyers de transition où les malades peuvent vivre et continuer à recevoir un traitement tout en s'adaptant à un emploi.

Les services pour les attardés mentaux comprennent des écoles ou des classes de formation de jour, des camps d'été et des ateliers protégés, de même que des soins en internat. Ces services offrent une formation sociale, générale et professionnelle. On enseigne des métiers manuels dans les ateliers-écoles et on procure un emploi à certains attardés.

Les enfants souffrant de troubles affectifs, notamment de troubles de la personnalité ou du comportement, sont traités dans des services hospitaliers, des services locaux, des services d'orientation de l'enfance et d'autres services de consultation externe.

Les problèmes de santé mentale liés à une forte consommation d'alcool proviennent des dommages cérébraux causés par les effets toxiques de l'alcool, des carences nutritionnelles qui y sont associées, et des désordres affectifs qui en découlent. Tout aussi inquiétants sont les nombreux problèmes de santé physique qui aboutissent souvent au décès, ainsi que les problèmes sociaux qui résultent de l'abus de l'alcool.

En 1975, les psychoses alcooliques et l'alcoolisme justifiaient de 11,626 (19%) premières admissions dans les établissements de soins psychiatriques en internat au Canada. Bien qu'il soit difficile de définir l'alcoolisme et d'évaluer son incidence, les épidémiologistes estiment qu'il y a une forte corrélation entre la consommation d'alcool et les problèmes liés à l'alcool. Au Canada, la consommation d'alcool absolu par la population âgée de 15 ans et plus est passée de 8.55 litres par habitant en 1966-67 à 11.55 en 1975-76, soit une augmentation de 35.1%.

Les problèmes liés à la consommation d'alcool sont traités dans des hôpitaux, des cliniques pour malades externes, des foyers d'hébergement, des résidences ou fermes pour séjours de longue durée, et des établissements spéciaux pour criminels alcooliques. Dans chaque province, des organismes publics et des organismes bénévoles s'occupent d'éducation populaire de traitement, de réadaptation et de recherche.

### 5.5.6 Hygiène publique, réadaptation et soins à domicile

**Structure provinciale et locale.** Les ministères provinciaux de la santé, en collaboration avec les autorités sanitaires régionales et locales, administrent des services concernant la salubrité du milieu, la lutte contre les maladies transmissibles, l'hygiène maternelle et infantile, l'hygiène scolaire, la nutrition, l'hygiène dentaire, l'hygiène professionnelle, les laboratoires d'hygiène publique et la statistique de l'état civil. La plupart des provinces ont délégué certaines responsabilités en matière de santé à des bureaux de santé dans les régions rurales et à des services de santé municipaux dans les centres urbains. Plusieurs provinces offrent également des services directement à la population dispersée dans la partie septentrionale de leur territoire. Certains services de réglementation et de prévention, dont le dépistage, l'examen, le diagnostic et l'orientation des malades, l'éducation sanitaire, l'hygiène personnelle, ainsi que la